



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL SÉANCE DU JEUDI 15 DÉCEMBRE 2022

L'An Deux Mil Vingt-deux, le jeudi 15 décembre à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué par expédition du 08 décembre 2022 s'est réuni en séance ordinaire en mairie d'ERQUY sous la Présidence de Monsieur Henri LABBÉ, Maire d'Erquy. Monsieur Bruno HERNOT, Conseiller municipal, a été désigné Secrétaire de Séance.

15 décembre 2022					AVENANT MODIFIANT LE TABLEAU DE L'ARTICLE 10 « COMMISSIONS MUNICIPALES » DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL
a	Mois	Jour	QN°	Subd	
2022	12	15	12	00	

ÉLUS	27
PRÉSENTS MAXI	19
MANDANTS	04
ABSENTS	04
APTES A VOTER	23



CONVOCAION	08-12-2022
RÉUNION	15-12-2022
AFFICHAGE	21-12-2022
TRANSMISSION	21-12-2022
Contrôle de Légalité : DCLE/2	

RECENSEMENT DES CONSEILLERS		Présents	Absents	Mandants	PROCURATIONS	
NOMS ET PRÉNOMS	TITRES				MANDATAIRES	
MAJORITÉ MUNICIPALE	LABBÉ Henri	Maire	X			
	MONNIER Philippe	1er Adjoint	X			
	BERTIN Josyane	2è Adjointe		X		
	RAULT Gabriel	3è Adjoint	X			
	ALLAIN Marie-Paule	4è Adjointe	X			
	POUGET Léo	5è Adjoint		X		
	HERNOT Bruno	6è Adjoint	X			
	L'HARIDON Michelle	7è Adjointe	X			
	HUET Jean-Marie	CMD1			X	ALLAIN Marie-Paule
	TROMBETTE Yves	CMD2	X			
	CHARLOT Karine	Conseillère			X	MONNIER Philippe
	CORMIER Anne-Sevrine	Conseillère		X		
	DONNARD Roxane	Conseillère	X			
	DURAND Philippe	Conseiller	X			
	GUINARD Brigitte	Conseillère	X			
	LANCESSEUR Christian	Conseiller	X			
	LESNARD Pierre	Conseiller	X			
	MANIS Cécile	Conseillère	X			
	PILVEN Patrice	Conseiller	X			
ROUXEL Benoît	Conseiller		X			
MANIS Jean-Paul	Conseiller	X				
LEMEE Ginette	Conseillère	X				
MINORITÉ	MORIN Yannick	Conseiller	X			
	CHALVET Maryvonne	Conseillère	X			
	DETREZ Nicole	Conseillère			X	CHALVET Maryvonne
	RENAUT Sylvain	Conseiller			X	MORIN Yannick
	LOLIVE Jean-Paul	Conseiller	X			
<b>A</b>	<b>DÉCOMPTE DES PRÉSENTS : QUESTIONS</b>		<b>19</b>	<b>04</b>	<b>04</b>	

**12 – AVENANT MODIFIANT LE TABLEAU DE L'ARTICLE 10 – « COMMISSIONS MUNICIPALES (Article L2121-22 du CGCT) » DU REGLEMENT INTERIEUR DU CONSEIL MUNICIPAL**

Monsieur le Maire rappelle que la démission de 2 adjoints entraîne la mise à jour des commissions permanentes, que celle-ci a été votée tant pour le nombre et l'intitulé des commissions, que pour le nombre de ses membres.

Il convient donc de modifier le tableau des commissions municipales comme suit :

LES 11 COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES INSTITUEES LE 15 DECEMBRE 2022					
N°	INTITULES	NBRES	MAJO	MINO - 1	MINO - 2
1	Voirie, réseaux divers logistique	10	7	2	1
2	Ressources humaines organisation	10	7	2	1
3	Budgets, finances locales	10	8	2	
4	Action sociale, solidarité et santé	8	7	1	
5	Economie multipôle, secteurs plaisance	9	8	1	
6	Urbanisme, patrimoine, environnement	11	9	2	
7	Attractivité, vie de la cité	9	8	1	
8	Eco-tourisme, grand site	11	9	2	
9	Education, vie scolaire, culture	11	9	2	
10	Commission sport	10	8	2	
11	Sécurité- Police	6	5		1

Le Conseil Municipal, Invité à se Prononcer,  
Après en avoir Délibéré, DÉCIDE,

**DE MODIFIER** Le tableau des commissions municipales permanentes du règlement intérieur du conseil municipal conformément aux candidatures déposées lors de la constitution de chaque commission.

**DE RAPPELER** que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Rennes dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département et de sa publication.

**DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :**

- Votes favorables                   ...23.....
- Votes défavorables               ...00.....
- Abstentions                         ...00.....

ERQUY, le 15 décembre 2022

Le Maire,

Henri LABBE

